

LUXEMBOURG
BUSINESS
REGISTERS

Loi du 7 août 2023 sur les associations sans but lucratif et les fondations

Webinaire

LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS G.I.E. T. {+352} 26 42 81 F. {+352} 26 42 85 55 WWW.LBR.LU

ADRESSE POSTALE : L-2961 LUXEMBOURG | SIÈGE : 14, RUE ERASME L-1468 LUXEMBOURG | R.C.S. LUXEMBOURG C24

Sommaire

- 1 Présentation de LBR
- 2 Impacts de la nouvelle loi sur les démarches à effectuer au RCS
- 3 Période transitoire
- 4 Rappel concernant le RBE
- 5 Besoin d'aide ?

Introduction

Les changements apportés par la nouvelle loi ont un impact en termes de démarches à effectuer auprès de LBR en sa qualité de gestionnaire du Registre de commerce et des sociétés (RCS) :

- de nouvelles données sont à inscrire au RCS ;
- de nouveaux documents sont à déposer au RCS et à publier au Recueil électronique des sociétés et associations (« RESA », anciennement le Mémorial C), notamment en ce qui concerne les comptes annuels.



1

Présentation de LBR

Luxembourg Business Registers

- Groupement d'intérêt économique créé en 2000
- Membres : L'Etat (Ministère de la Justice), Chambre de Commerce, Chambre des Métiers
- Gestionnaire du :
 - Registre de commerce et des sociétés (RCS) depuis 2003
 - Recueil Electronique des Sociétés et Associations (RESA) depuis 2016
 - Registre des Bénéficiaires Effectifs (RBE) depuis mars 2019
 - Registre de l'insolvabilité (REGINSOL) depuis janvier 2023



LBR – Chiffres clés



Nombre d'entités
immatriculées au
31/12/2023 :
160 368



Entités immatriculées
en 2023 :
10 150



Dépôts effectués en
2023 (RCS et RBE) :
337 797



Nombre de mandataires
légaux inscrits au RCS
285 666



Extraits commandés
(RCS et RBE) :
693 155

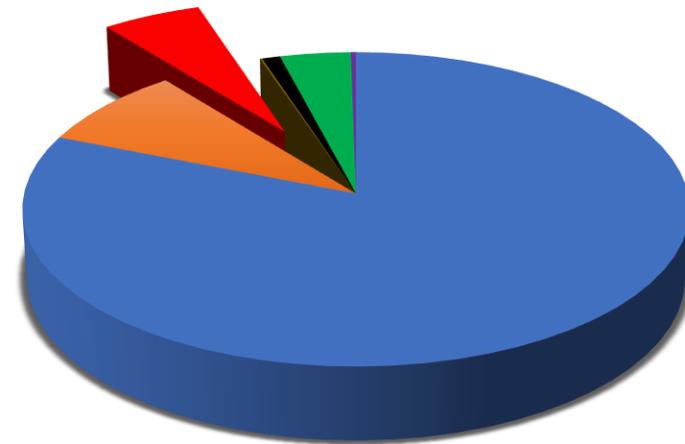


Nombre de personnes
physiques inscrites au
RBE :
320 525

RCS – Chiffres clés

Au 31/12/2023, LBR comptait **160 368 entités actives** immatriculées au RCS :

- **81,1 % sociétés commerciales,**
- **8,28 % commerçants personnes physiques**
- **5,49 % ASBL**
- **0,12 % fondations**
- **0,96 % fonds d'investissements**
- **3,78 % sociétés civiles**
- **0,27 % autres entités**



LBR et les ASBL

Les ASBL sont tenues :

- de s'immatriculer au RCS et d'y tenir à jour toutes les informations dont la loi prévoit l'inscription ;
- de déposer au RCS tous les documents dont la loi prévoit le dépôt et la publication au RESA ;
- de déclarer au RBE leurs bénéficiaires effectifs.

▪ *Quelques chiffres (au 31/12/2023) :*

- **8 806** ASBL sont immatriculées et actives au RCS,
- **7 912** d'entre elles ont effectué leur déclaration au RBE, soit un taux de conformité de **89.9%**

②

Impacts de la nouvelle loi sur les démarches à effectuer au RCS

Points qui vont être abordés

Présentation d'une demande de dépôt électronique auprès du RCS

Nouveautés concernant les documents à déposer au RCS et à publier au RESA

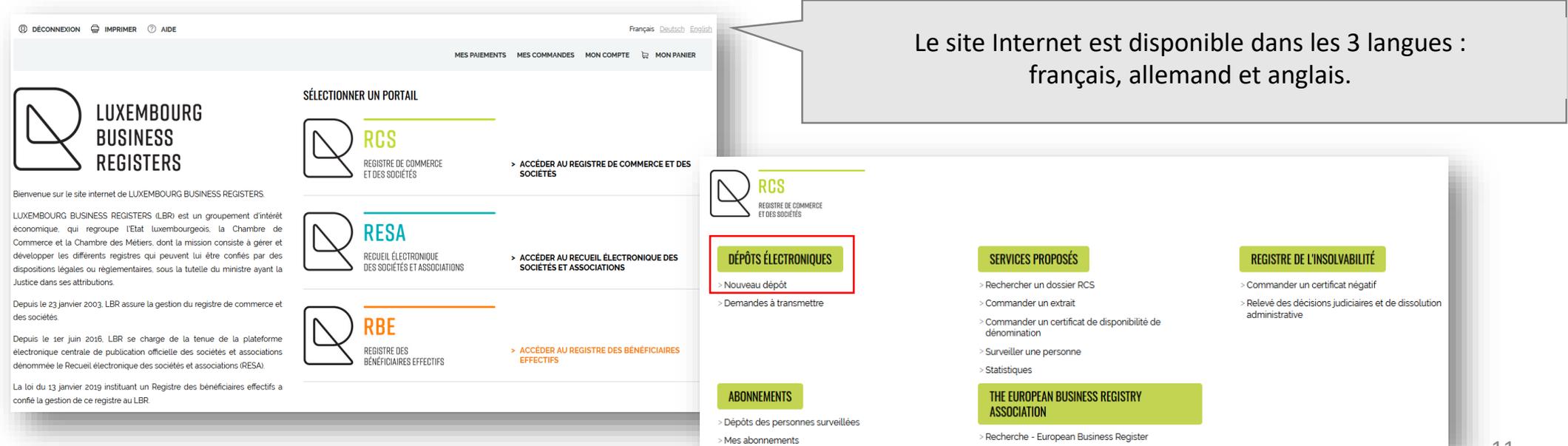
Nouveautés sur les formulaires de réquisition

Nouvelles règles comptables



Portail RCS – Dépôts électroniques

- Les démarches au RCS se font par voie électronique via le portail RCS accessible via le site internet de LBR (www.lbr.lu)
☞ prestation « Nouveau dépôt ». Il suffit ensuite de sélectionner la prestation souhaitée.
- Pour accéder aux formalités de dépôt électronique, une authentification sur le site de LBR doit obligatoirement être faite, pour des raisons d'identification du déposant, par le biais soit d'un produit délivré par Luxtrust S.A., soit par une carte eID luxembourgeoise ou soit un certificat électronique eIDAS.
- Le Helpdesk de LBR se tient à disposition pour aiguiller le déposant dans ses démarches. Un guichet d'assistance est également disponible (contacter le Helpdesk). De nombreuses informations sont également consultables sur le site internet, portail RCS, rubrique « Informations générales ».



The screenshot displays the LBR website interface. At the top, there are navigation links for 'DÉCONNEXION', 'IMPRIMER', and 'AIDE', along with language options for 'Français', 'Deutsch', and 'English'. Below this, there are links for 'MES PAIEMENTS', 'MES COMMANDES', 'MON COMPTE', and 'MON PANIER'. The main content area is titled 'SÉLECTIONNER UN PORTAIL' and features three options: 'RCS' (Registre de Commerce et des Sociétés), 'RESA' (Recueil électronique des sociétés et associations), and 'RBE' (Registre des bénéficiaires effectifs). A callout box points to the 'RCS' section, stating: 'Le site Internet est disponible dans les 3 langues : français, allemand et anglais.' Below the portal selection, there is a 'DÉPÔTS ÉLECTRONIQUES' section with a red border, containing 'Nouveau dépôt' and 'Demandes à transmettre'. Other sections include 'SERVICES PROPOSÉS' (Rechercher un dossier RCS, Commander un extrait, Commander un certificat de disponibilité de dénomination, Surveiller une personne, Statistiques), 'ABONNEMENTS' (Dépôts des personnes surveillées, Mes abonnements), and 'THE EUROPEAN BUSINESS REGISTRY ASSOCIATION' (Recherche - European Business Register).

Le détail d'une demande de dépôt au RCS

Une demande de dépôt est composée en général de 2 parties :

Demande de dépôt électronique : Modification statutaire

Ma référence de dépôt (facultatif) ⓘ Statut
Demande à transmettre

L'inscription des données par le biais du formulaire de réquisition est **obligatoire**. Cependant, dans certains cas bien précis, il peut ne pas être souhaitable de modifier les données actuelles.

▼ Je souhaite ne pas inscrire les modifications à l'aide du formulaire de réquisition

Formulaire de réquisition (soc. civile, asbl, fondation...)

 En préparation A télécharger **Formulaire non transmis**

Si vous avez des difficultés à ouvrir le formulaire, [cliquez-ici](#).

Publication

Le document que vous allez transmettre à LBR sera publié au Recueil électronique des sociétés et associations, dont l'accès est public. Veuillez-vous assurer que les données personnelles des personnes physiques figurant sur ce document, à quelque titre que ce soit (associés, mandataires, détenteurs de procuration...) correspondent à des **données minimales, adéquates et pertinentes, telles que requises par la loi**, afin de respecter les dispositions Règlement général sur la protection des données (RÈGLEMENT (UE) 2016/679 du 27 avril 2016) et plus précisément son article 551 c). La date de publication correspond par défaut à la date à laquelle la demande de dépôt a été acceptée par le gestionnaire du RCS.

▼ Je souhaite effectuer la publication à une date précise.

Statut (1)	Type de document Nom (taille) (2)	A enregistrer par LBR (3)	Consultable par les tiers (4)	Visualiser	Supprimer
	Document destiné à la publication (obligatoire) Autre document destiné à la publication	<input type="text"/>	Oui		

Les documents doivent **obligatoirement** être au format [PDF/A Text](#)

Document(s) joint(s) (à ne pas publier)

Statut (1)	Type de document Nom (taille) (2)	A enregistrer par LBR (3)	Consultable par les tiers (4)	Visualiser	Supprimer
	Aucun document Autre document non destiné à la publication				

Les documents doivent **obligatoirement** être au format [PDF/A](#)

SUPPRIMER LA DEMANDE **SAUVEGARDER** **AJOUTER AU PANIER**

▪ **Le formulaire de réquisition** : pour le télécharger, il suffit de cliquer sur l'icône Adobe.

▪ **La publication** : le document à joindre sous cette rubrique est le document qui doit être publié au RESA.

N.B. : Pour certains dépôts, le document destiné à la publication n'est pas à joindre car il est généré automatiquement par le gestionnaire du RCS (ex : la publication concernant les membres de l'organe de gestion).

Le formulaire de réquisition - remplissage

- Une fois téléchargé, le formulaire s'ouvre au format PDF.

RCS
REGISTRE DE COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS

Helpdesk LBR : (+352) 26 428-1 / helpdesk@lbr.lu

Valider Sauvegarder

Modification non statutaire

Etablissement principal

ABC ASBL
F123456
Association sans but lucratif
14, rue Erasme
L - 2480 Luxembourg

Données à modifier

<input type="checkbox"/> Dénomination	<input type="checkbox"/> Délégué(s) à la gestion journalière
<input type="checkbox"/> Siège	<input type="checkbox"/> Personne(s) chargée(s) du contrôle des comptes
<input type="checkbox"/> Durée	<input type="checkbox"/> Personne(s) autorisée(s) à gérer, administrer et signer
<input type="checkbox"/> Exercice social	<input type="checkbox"/> Fusion
<input type="checkbox"/> Autorisation(s)	<input type="checkbox"/> Liquidation volontaire

En application de l'article 21 paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et l'article 21 du règlement grand-ducal modifié du 23 janvier 2003 portant exécution de la loi du 19 décembre 2002, le présent formulaire reprend au moins la situation à jour des données communiquées au registre de commerce et des sociétés jusqu'à un jour avant la date d'émission dudit formulaire. Si une modification a été notifiée au registre de commerce et des sociétés entre temps, il se peut qu'elle n'ait pas été prise en compte lors de l'émission de ce formulaire.

F123456 - ABC ASBL Page 1 / 2

Le choix de la langue du formulaire (libellés) se fait en cliquant sur le drapeau français ou allemand.

Pour pouvoir modifier ou inscrire des données dans le formulaire, les différentes rubriques à modifier sont à sélectionner en page de garde de ce dernier (ex : Siège). La rubrique s'ouvre et les champs pouvant être modifiés apparaissent en bleu. Il suffit soit de les compléter soit de remplacer l'indication qui y figure.

Données à modifier

<input type="checkbox"/> Dénomination	<input type="checkbox"/> Délégué(s) à la gestion journalière
<input checked="" type="checkbox"/> Siège page 2	<input type="checkbox"/> Personne(s) chargée(s) du contrôle des comptes
<input type="checkbox"/> Durée	<input type="checkbox"/> Personne(s) autorisée(s) à gérer, administrer et signer
<input type="checkbox"/> Exercice social	<input type="checkbox"/> Fusion
<input type="checkbox"/> Autorisation(s)	<input type="checkbox"/> Liquidation volontaire

Siège

Numéro	Rue (Veuillez indiquer le nom complet de la rue comme par exemple : Rue de la gare)
14	Rue Erasme
Code postal	Localité
1468	Luxembourg

A. Nouveautés concernant les documents à déposer au RCS et à publier au RESA

La modification des statuts

- Alors que la loi de 1928 prévoyait que la modification des statuts soit à publier par extrait, la loi de 2023 prévoit quant à elle que tout acte modificatif des statuts soit désormais publié au RESA **en intégralité**.



ABC ASBL
Association sans but lucratif
14 rue Erasme
L-1468 Luxembourg
Numéro RCS : F123456

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du 14 septembre 2019

L'Assemblée générale a décidé de transférer le siège social au 12 rue de la victoire, L-2015 Diekirch.

Pour mention aux fins de publication au RESA.

Pour extrait sincère et conforme.

Luxembourg, le 14 septembre 2019

Le Président



ABC ASBL
Association sans but lucratif
14 rue Erasme
L-1468 Luxembourg
Numéro RCS : F123456

**Procès-verbal de l'assemblée générale
tenue le 20 octobre 2023 à 14 heures**

Ordre du jour prévu :

- Transfert du siège de l'association à Diekirch

La séance a débuté à 14H00.

Transfert du siège de l'association à Diekirch

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le transfert du siège de l'association au 12 rue de la victoire à L-2015 Diekirch.

L'article 3 des statuts de l'association est par conséquent modifié comme suit : « Le siège de l'association est situé dans la commune de Diekirch ».

Questions diverses

Aucune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h30

Signature du président de séance.

Les statuts coordonnés

- Le texte coordonné des statuts de l'association doit être déposé au RCS après chaque modification statutaire (sous la prestation « Statuts coordonnés »). Cette version coordonnée sera publiée au RESA par mention générée par le gestionnaire du RCS.

DÉPÔTS ÉLECTRONIQUES

Nouvelle demande de dépôt

Dépôts de réquisition

- Immatriculation d'une nouvelle personne ou inscription d'une succursale
- Modification d'une personne immatriculée ou d'une succursale inscrite
- Radiation d'une personne immatriculée ou d'une succursale inscrite
- Démission de mandataires, de personnes en charge du contrôle des comptes et/ou du dépositaire
- Fin de convention de domiciliation

Données financières

- Comptes annuels, comptes et budgets
- Comptes consolidés

Autres dépôts sans réquisition

- Statuts coordonnés**
- Autres dépôts

Rectificatif

- Dépôt re

Demande de dépôt électronique : Statuts coordonnés

Ma référence de dépôt (facultatif) Statut Demande à transmettre

Publication

Ce dépôt est soumis à une publication par mention.
La mention n'est plus à joindre, elle est générée automatiquement lors de la validation de la demande de dépôt.
La date de publication correspond par défaut à la date à laquelle la demande de dépôt a été acceptée par le gestionnaire du RCS.

Je souhaite effectuer la publication à une date précise.

Document(s) Joint(s) (à ne pas publier)

Statut (1)	Type de document Nom (taille) (2)	A enregistrer par LBR (3)	Consultable par les tiers (4)	Visualiser	Supprimer
	Statuts coordonnés (obligatoire)	Oui	Oui		

Les documents doivent obligatoirement être au format PDF/A

JOINDRE

SUPPRIMER LA DEMANDE SAUVEGARDER AJOUTER AU PANIER



Liste des publications

La recherche s'effectue uniquement sur la plateforme RESA.

N° RCS
Dénomination
Publié entre le 13/09/2023 et le 13/09/2023
N° de Journal RESA_ (ex: RESA_2016_123)

RECHERCHER

200 Résultats

N° RCS	Dénomination	Type de dépôt	N° dépôt	Référence publication	Date de publication	N° de Journal RESA	Publication
F9199	TESTS NTH PL6054 11092023	Statuts coordonnés	L230002869	RESA_2023_193.183	13/09/2023	RESA_2023_193	Par mention

RESA
REGUEIL ÉLECTRONIQUE
DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

RESA_2023_193
13/09/2023
Page 5 / 5

S

sdsdf
K620

Immatriculation
Référence de publication : RESA_2023_193.237
Déposée au RCS le 13/09/2023
Référence de dépôt RCS : L230002893

T

TESTS NTH PL6054 11092023
F9199

Statuts coordonnés
Référence de publication : RESA_2023_193.183
Déposée au RCS le 13/09/2023
Référence de dépôt RCS : L230002869

TESTS NTH PL6054 11092023
F9199

Démission
Référence de publication : RESA_2023_193.184
Déposée au RCS le 13/09/2023
Référence de dépôt RCS : L230002870

B. Nouveautés sur les formulaires de réquisition

Le délégué à la gestion journalière

- La loi du 7 août 2023 permet aux ASBL de déléguer leur gestion journalière à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, membres ou non de l'organe de gestion.
- Dès qu'un délégué à la gestion journalière est nommé, ses informations doivent être communiquées au RCS par le biais du formulaire de réquisition.
- Sa nomination (tout comme la cessation de ses fonctions) doit être publiée au RESA.

1 | Nouveau délégué à la gestion journalière :

Type de personne
Personne physique

Personne physique

Nom Prénom(s)

Date de naissance JJ/MM/AAAA Lieu de naissance Pays de naissance

Adresse privée ou professionnelle

Numéro Rue (Veuillez indiquer le nom complet de la rue comme par exemple : Rue de la gare)

Bâtiment Etage

Code postal Localité Pays

Type de mandat

Organe Fonction

Pouvoir de signature (indication)

Durée du mandat

Date de nomination JJ/MM/AAAA Durée du mandat

Date d'expiration du mandat JJ/MM/AAAA ou jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année AAAA

Le représentant permanent d'un mandataire personne morale

1 | Nouvelle personne autorisée à gérer, administrer et signer

Type de personne
Personne morale luxembourgeoise

Personne morale luxembourgeoise

N° d'immatriculation au RCS
[]

Informations provenant du RCS
[]

Type de mandat

Organe [] Fonction []

Pouvoir de signature (indication)
[]

Durée du mandat

Date de nomination JJ/MM/AAAA Durée du mandat []

Date d'expiration du mandat JJ/MM/AAAA ou jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année AAAA

Représentant permanent

Nom [] Prénom(s) []

Date de naissance JJ/MM/AAAA Lieu de naissance [] Pays de naissance []

Adresse privée ou professionnelle

Numéro [] Rue (Veuillez indiquer le nom complet de la rue comme par exemple : Rue de la gare) []

Bâtiment [] Etage []

Code postal [] Localité [] Pays []

- Lorsqu'une personne morale est nommée en qualité de membre de l'organe de gestion, délégué à la gestion journalière ou liquidateur, un représentant permanent doit obligatoirement désigné.
- Ses données doivent obligatoirement être inscrites au RCS par le biais du formulaire de réquisition.
- Sa nomination (tout comme la cessation de ses fonctions) doit être publiée au RESA.

Le réviseur d'entreprises agréé

- Une classification a été établie afin de déterminer, pour chaque ASBL, le régime comptable qui lui est applicable (celle-ci est détaillée page 25).
- Les ASBL appartenant à la catégorie « grandes associations » ont l'obligation de confier à un réviseur d'entreprises agréé le contrôle de leurs comptes annuels.
- Ses données doivent obligatoirement être inscrites au RCS par le biais du formulaire de réquisition (rubrique « *Personne chargée du contrôle des comptes* »).
- Sa nomination (tout comme la cessation de ses fonctions) doit être publiée au RESA.
- Concernant les « petites » et « moyennes » associations, la nomination d'un réviseur d'entreprises est facultative.

1 | Nouvelle personne chargée du contrôle des comptes :

Type de personne
Personne physique

Personne physique

Nom Prénom(s)

Date de naissance JJ/MM/AAAA Lieu de naissance Pays de naissance

Adresse privée ou professionnelle

Numéro Rue (Veuillez indiquer le nom complet de la rue comme par exemple : Rue de la gare)

Bâtiment Etage

Code postal Localité Pays

Type de mandat

Type de mandat

Durée du mandat

Date de nomination JJ/MM/AAAA Durée du mandat

Date d'expiration du mandat JJ/MM/AAAA jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année AAAA ou

La nomination et la cessation des fonctions des mandataires et du réviseur d'entreprises sont dorénavant publiées au RESA

- La loi du 7 août 2023 prévoit que la nomination et la cessation des fonctions des administrateurs, des délégués à la gestion journalière, des liquidateurs et des réviseurs d'entreprises d'agrés soient publiées au RESA **par extrait**.
- Une nouvelle prestation a été ouverte au RCS concernant la modification des mandataires uniquement (« *Nouveau dépôt* » - « *Modification* » - « *Je souhaite modifier les mandataires uniquement* »).

DÉPÔTS ÉLECTRONIQUES

> Nouveau dépôt

> Demandes à transmettre

SERVICES PROPOSÉS

REGISTRE DE L'INSOLVABILITÉ

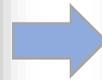
ABONNEMENTS

ABC A.s.b.l.
F12345

Information

Modification d'une personne immatriculée ou d'une succursale inscrite

- Je souhaite modifier la personne immatriculée
- Je souhaite modifier les mandataires uniquement**
- Je souhaite changer la forme juridique de la personne immatriculée



Formulaire de réquisition (soc. civile, asbl, fondation...)

En préparation A télécharger **Formulaire non transmis**

Si vous avez des difficultés à ouvrir le formulaire, [cliquez-ici](#).

Publication

La publication relative à ce dépôt est générée automatiquement en fonction des informations renseignées dans le formulaire transmis. La date de publication correspond par défaut à la date à laquelle le formulaire a été transmis au RCS.

Je souhaite effectuer la publication à une date précise.

Langue de la publication Français

La publication sera générée après transmission du formulaire. Publication non g...

ABC D A.s.b.l
Association sans but lucratif
14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg
F12345

Extrait pour publication

Nomination, renouvellement, fin de mandat des mandataires

ABC D A.s.b.l a déposé en date du 02/10/2023 auprès du registre de commerce et des sociétés, les informations suivantes :

Personne autorisée à gérer, administrer et signer

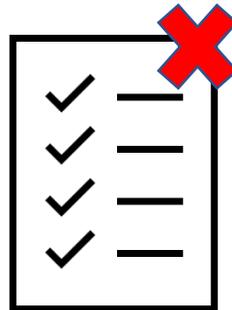
Inscription

MUSTERMANN Max	
Adresse	14, Rue Erasme 1418, Luxembourg, Luxembourg
Fonction	Administrateur
Organe	Conseil d'administration
Durée du mandat	Déterminée
Date de nomination	01/10/2023
Jusqu'à	l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2025

- Cette publication ne constitue pas une charge administrative supplémentaire pour les ASBL car elle est générée par le gestionnaire du RCS sur base des informations saisies dans le formulaire de réquisition.

Abrogation du dépôt de la liste des membres

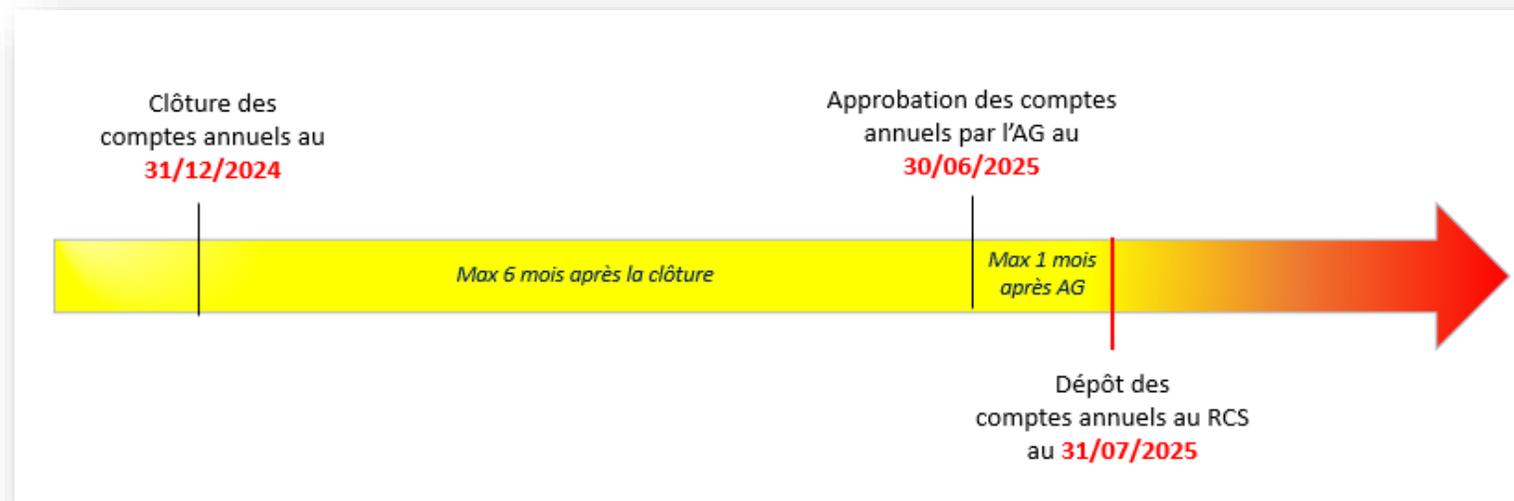
- La loi de 1928 prévoyait qu'une liste des membres de l'association soit déposée annuellement au RCS. Cette disposition a été abrogée par la loi du 7 août 2023.
- Par conséquent, **ce dépôt n'est plus à effectuer au RCS.**
- **Une liste actualisée des membres de l'association doit être tenue au siège de l'association.**



C. Nouvelles règles comptables

Nouvelles obligations concernant les comptes

- La loi du 7 août 2023 impose à toutes les ASBL de maintenir une comptabilité appropriée en fonction de la nature et de l'étendue de leurs activités.
- Par conséquent, toutes les ASBL dont les statuts sont conformes à la loi du 7 août 2023, doivent tenir une comptabilité qui dépend des critères de taille de l'ASBL (voir page suivante).
- Chaque année, au plus tard 6 mois après la date de clôture de l'exercice social, les documents comptables relatifs à l'exercice social écoulé doivent être approuvés par l'assemblée générale, puis être déposés au RCS dans le mois de leur approbation.



Quels documents comptables déposer ?

Classification	Critères	Documents comptables à joindre
<p>Mon ASBL est considérée comme PETITE, si pendant deux années consécutives, elle <u>ne dépasse pas</u> à la fin de son exercice social au moins deux des trois critères suivants ☞</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de membres du personnel en équivalent plein temps : moins de 3 - Total des revenus : 50 000 euros - Total des actifs : 100 000 euros 	<ul style="list-style-type: none"> - L'état des recettes et des dépenses - L'annexe
<p>Mon ASBL est considérée comme MOYENNE, si pendant deux années consécutives, elle <u>ne dépasse pas</u> à la fin de son exercice social au moins deux des trois critères suivants ☞</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de membres du personnel en équivalent plein temps : plus de 15 - Total des revenus : 1 000 000 euros - Total des actifs : 3 000 000 euros 	<ul style="list-style-type: none"> - Le bilan comptable - Le compte de profits et pertes - L'annexe
<p>Mon ASBL est considérée comme GRANDE, si pendant deux années consécutives, elle <u>dépasse</u> à la fin de son exercice social au moins deux des trois critères suivants ☞</p> <p>+ ASBL d'utilité publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de membres du personnel en équivalent plein temps : plus de 15 - Total des revenus : 1 000 000 euros - Total des actifs : 3 000 000 euros 	<ul style="list-style-type: none"> - Le bilan comptable - Le compte de profits et pertes (<i>possibilité d'établir en version abrégée</i>) - L'annexe - Le rapport du réviseur d'entreprises agréé

Le dépôt des comptes annuels au RCS

SERVICES PROPOSÉS

- Modification d'une personne immatriculée ou d'une succursale inscrite
- Radiation d'une personne immatriculée ou d'une succursale inscrite
- Démission de mandataires, de personnes en charge du contrôle des comptes et/ou du dépositaire
- Fin de convention de domiciliation

REGISTRE DE L'INSOLVABILITÉ

ABONNEMENTS

THE EUROPEAN BUSINESS REGISTRY ASSOCIATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Législation et jurisprudence
- Circulaires
- Formalisme de dépôt
- Tarifs
- ASBL

Données financières

- Comptes annuels, comptes et budgets**
- Comptes consolidés

Autres dépôts sans réquisition

- Statuts coordonnés
- Autres dépôts

Rectificatif

- Dépôt rectificatif



Numéro RCS (B123456)

ETAPE SUIVANTE

Date de début d'exercice (*)

Date de fin d'exercice (*)

ETAPE SUIVANTE

Les documents doivent être joints en une seule pièce sous la rubrique « Comptes annuels » et respecter les règles suivantes :

- Format : les documents doivent être au format **PDF/A** en **A4**
- Présentation :
 - Une zone blanche horizontale **d'au moins 35 millimètres en haut de chaque page** est réservée ;
 - Les documents sont rédigés dans l'une des trois langues administratives (luxembourgeois, français ou allemand) ou en anglais ;
 - La dénomination et le numéro RCS de mon ASBL sont à indiquer sur les documents.



Demande de dépôt électronique : Comptes annuels

Ma référence de dépôt (facultatif) ⓘ

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Statut Demande à transmettre

Publication

Ce dépôt n'est pas soumis à publication.

Document(s) joint(s) (à ne pas publier)

Statut (1)	Type de document Nom (taille) (2)	Consultable par les tiers (3)	Visualiser	Supprimer
	Comptes annuels (obligatoire) JOINDRE	Oui		

Les documents doivent **obligatoirement** être au format PDF/A

SUPPRIMER LA DEMANDE **SAUVEGARDER** AJOUTER AU PANIER

Publication des comptes annuels au RESA

- Les comptes annuels sont publiés au RESA par mention dès que le dépôt a été accepté par le RCS.
- Cette mention est générée par le gestionnaire du RCS.



RESA
RECUEIL ÉLECTRONIQUE
DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

RESA_2023_
28/08/2023

Page 2 / 3

A

ABC ASBL
F123456

Comptes annuels du 01/01/2022 au 31/12/2022
Référence de publication : RESA_2023_
Déposée au RCS le 28/08/2023
Référence de dépôt RCS L2300000001

3

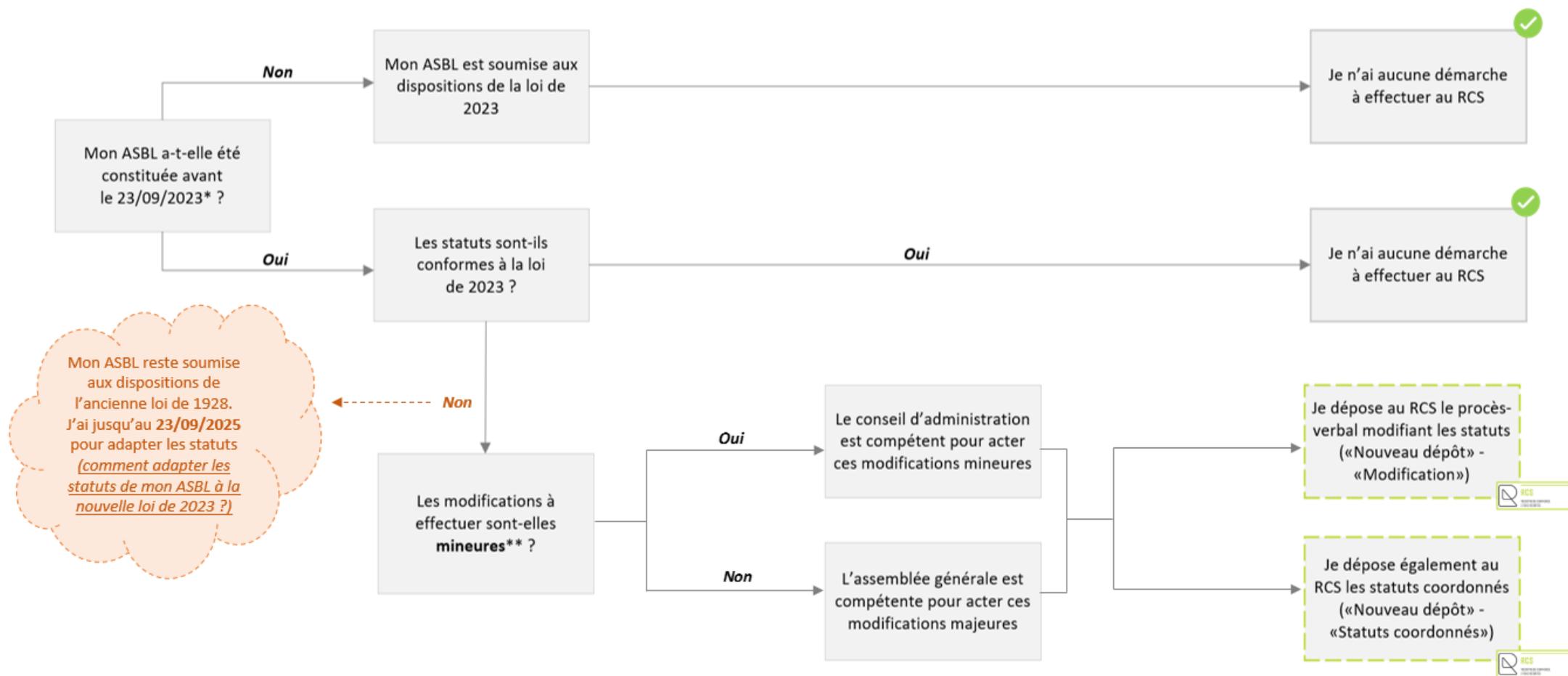
Période transitoire

24 mois pour mettre à jour mon association

- La loi du 7 août 2023 prévoit une période transitoire de **24 mois** (à compter de la date de son entrée en vigueur, soit jusqu'au 23 septembre 2025 inclus) pour permettre aux ASBL constituées avant le 23 septembre 2023 (date d'entrée en vigueur), de conformer leurs statuts aux nouvelles dispositions.
- Durant cette période :
 - tant que les statuts n'ont pas été mis à jour, la loi de 1928 reste d'application,
 - dès la mise à jour des statuts, la loi de 2023 s'applique.
- La loi de 1928 coexistera donc avec la nouvelle loi de 2023 durant la période transitoire.
 - 👉 ***Passé ce délai de 24 mois, la loi de 2023 sera applicable à toutes les ASBL.***
- Le schéma page suivante reprend les formalités à effectuer par les ASBL concernant l'adaptation de leurs statuts. De plus amples informations sont également disponibles sur le site internet de LBR.



ASBL - Adaptation des statuts à la nouvelle loi du 7 août 2023 et formalité de dépôt au RCS



N.B. : Si au 23/09/2025, les statuts de mon ASBL n'ont pas été adaptés à la loi de 2023, celle-ci s'applique obligatoirement et les articles des statuts qui y seraient contraires deviendront inapplicables. Si le fonctionnement de mon ASBL devient impossible, elle peut être dissoute par le tribunal.

* Date d'entrée en vigueur de la loi du 7 août 2023

** Les modifications des statuts sont mineures lorsqu'elles visent à changer/adapter des références à des numéros d'articles de l'ancienne loi de 1928 figurant dans les statuts

Comment informer le RCS que les statuts ont été mis à jour ?

- Lors d'un dépôt de modification effectué auprès du RCS, la question suivante est posée :

Modification d'une personne immatriculée ou d'une succursale inscrite

^ **Je souhaite modifier la personne immatriculée**

Cette prestation concerne la modification des informations inscrites au RCS au titre d'une personne immatriculée.

Le dépôt contient-il des modifications statutaires? (*) Oui Non

La loi a changé ! Les statuts de mon ASBL ont-ils été adaptés à la loi du 7 août 2023 ? Oui Non

ETAPE SUIVANTE

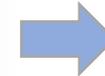
- Cette question sera posée durant la période transitoire tant que les statuts adaptés à la loi du 7 août 2023 n'auront pas été déposés et acceptés par le RCS.

4

Rappel concernant le RBE

Modification de la déclaration RBE

- Les modifications au RBE doivent intervenir dans un délai d'un mois à partir du moment où l'ASBL a pris connaissance de l'évènement qui rend nécessaire la modification de la déclaration actuellement inscrite.
- La modification s'effectue sur le site internet de LBR, portail RBE, via le menu «Déclaration RBE» – «Inscription/Modification».

A screenshot of the 'Modifier le dossier RBE de mon entité' form. The form displays the entity name 'A.B.C. ASBL' and ID 'F1234'. It shows a section for 'Informations' with fields for 'Dénomination(s)', 'Siège', and 'Forme juridique'. Below this, there is a section titled 'Modifier le dossier RBE de mon entité' which contains a 'Code PIN' input field (highlighted with a red box) and a 'CONTINUER' button. At the bottom, a note reads: 'Veuillez renseigner le code PIN qui vous a été transmis dans le cadre de l'accès à votre propre dossier RBE'.

- Pour modifier la déclaration RBE inscrite, le code d'accès envoyé par courrier postal au siège de l'association sera demandé.



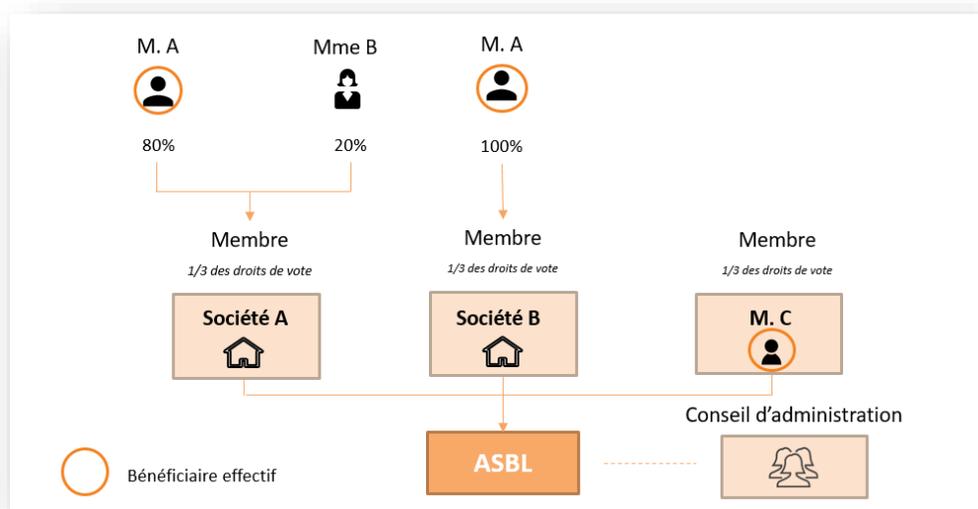
Il est important que la dénomination de l'ASBL soit indiquée sur la boîte aux lettres de l'adresse renseignée en tant que siège afin que POST puisse distribuer les courriers.

Pour rappel : qui l'ASBL doit-elle inscrire au RBE ?

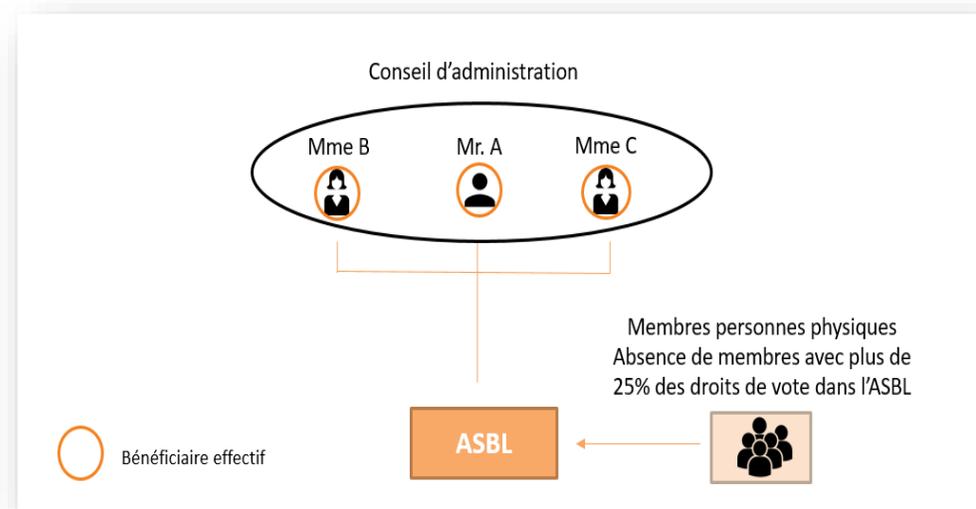
- Dans un premier temps, l'ASBL doit s'intéresser à ses membres (ou associés) et vérifier si l'un d'eux ne la contrôle pas de manière directe ou indirecte.
- Dans la plupart des cas, notamment si l'ASBL a plus de 3 membres et qu'il s'agit de personnes physiques, une personne qui contrôle de manière directe ou indirecte l'ASBL ne peut pas être identifiée comme bénéficiaire effectif. Il convient alors d'inscrire au RBE les membres de l'organe de gestion ou le délégué à la gestion journalière ou tout autre organe équivalent, désigné en vertu de dispositions légales ou statutaires de l'ASBL.

👉 Dans ce cas, le RBE indique clairement que chaque personne a été inscrite en tant que dirigeant principal et non en tant que personne détenant ou contrôlant l'ASBL.

Exemple de détention par les membres ou associés :



Exemple où aucune membre ou associé n'a pu être identifié comme bénéficiaire effectif :

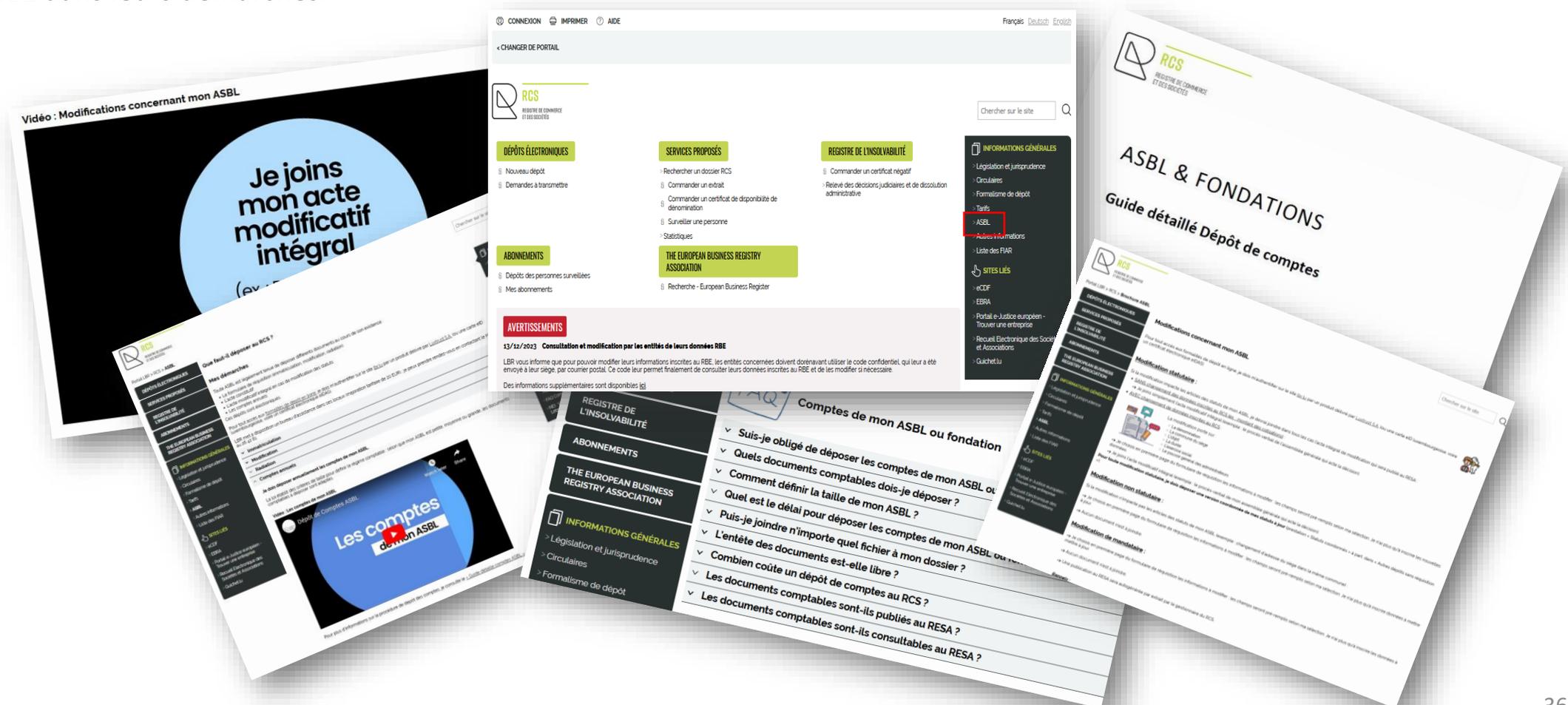


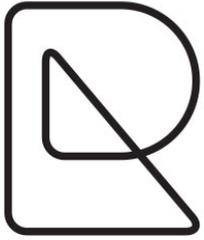
5

Besoin d'aide ?

Site internet de LBR (www.lbr.lu)

- De nombreuses informations sont consultables sur le site internet de LBR, portail RCS, sous le menu « Informations générales », et plus particulièrement sous l'intitulé « ASBL ».
- Des documents explicatifs et vidéos ont été mis en ligne, selon les différents dépôts à effectuer au RCS, afin d'aider au mieux les ASBL dans leurs démarches.





LUXEMBOURG
BUSINESS
REGISTERS

Merci !

LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS G.I.E. T. {+352} 26 42 81 F. {+352} 26 42 85 55 WWW.LBR.LU

ADRESSE POSTALE : L-2961 LUXEMBOURG | SIÈGE : 14, RUE ERASME L-1468 LUXEMBOURG | R.C.S. LUXEMBOURG C24